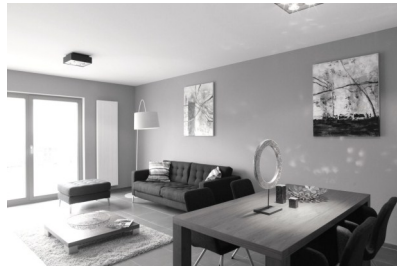


**VENTE PUBLIQUE**  
LE JEUDI 21 FEVRIER 2013 À 14.30 HEURES  
AU CAFÉ « FREE TIME'S PUB » SIS 2 - 4 RUE ERNIE REITZ À L-4151 ESCH-SUR-ALZETTE



**11 MAISONS UNIFAMILIALES ET 1 MAISON BI-FAMILIALE AVEC PARKING SOUTERRAIN  
SISES RUE LAURA BASSI, RUE SOPHIE GERMAIN ET RUE LOUIS BRAILLE À ESCH-NONNEWISEN  
MISES À PRIX TVA 15 % INCLUS**

<b>Maison no. 1.4 :</b>	139,98 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c.	— jardin	— CPE : B/C/A	— Mise à prix : 361.422,72 €
<b>Maison no. 1.5 :</b>	139,98 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c.	— jardin	— CPE : B/C/A	— Mise à prix : 377.422,72 €
<b>Maison no. 1.6 :</b>	139,98 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c.	— jardin	— CPE : B/C/A	— Mise à prix : 361.422,72 €
<b>Maison no. 3.1 :</b>	140,00 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c.	— jardin	— CPE : B/E/A	— Mise à prix : 386.254,01 €
<b>Maison no. 3.2 :</b>	140,00 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c.	— jardin	— CPE : B/D/A	— Mise à prix : 388.621,10 €
<b>Maison no. 3.3 :</b>	140,00 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c.	— jardin	— CPE : B/D/A	— Mise à prix : 384.839,69 €
<b>Maison no. 3.4 :</b>	140,00 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c.	— jardin	— CPE : B/D/A	— Mise à prix : 382.845,07 €
<b>Maison no. 4B :</b>	138,31 m <sup>2</sup>	— 4 ch. à c.	— jardin	— CPE : B/D/A	— Mise à prix : 375.866,10 €
<b>Maison no. 5.3 :</b>	119,55 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c.	— jardin	— CPE : B/D/A	— Mise à prix : 330.944,19 €
<b>Maison no. 5.4 :</b>	119,55 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c.	— jardin	— CPE : B/D/A	— Mise à prix : 330.944,19 €
<b>Maison no. 5.5 :</b>	119,55 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c.	— jardin	— CPE : B/D/A	— Mise à prix : 330.944,19 €
<b>Appt. no. 2.1 (b1) :</b>	52,00 m <sup>2</sup>	— 1 ch. à c.	— jardin	— CPE : B/C/A	— Mise à prix : 198.098,59 €
<b>Appt. no. 2.1 (b2) :</b>	101,00 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c.	— terrasse	— CPE : B/C/A	— Mise à prix : 295.861,61 €

**Documents d'information et de vente à disposition auprès du Fonds du logement (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30)**

**Renseignements : service vente (tél. 262644-818 ou info@fondsdulogement.lu)**

**CONDITIONS :**

- ◆ L'acquéreur (l'adjudicataire) doit être une personne physique
- ◆ L'acquéreur s'engage à habiter lui-même, et ce pendant une durée d'au moins 10 années (appartement) et 20 années (maison), le logement en question. Il ne peut le vendre ou le louer pendant ce délai sans une autorisation écrite et préalable du Fonds du Logement
- ◆ Le terrain sur lequel le bien est construit est cédé via droit d'emphytéose au profit des copropriétaires. La redevance à supporter est de 27,- €/an (N.I.100) pour un appartement et de 50,- €/an (N.I. 100) pour une maison, indexée à l'échelle mobile des salaires, soit respectivement 204,19 €/an (appartement) et 378,13 €/an (maison)
- ◆ Les personnes intéressées doivent se munir d'une lettre de garantie bancaire en bonne et due forme

*Il est vivement conseillé de consulter les actes de servitudes et de base, ainsi que les plans mis à disposition auprès des Etudes de Maître Tom Metzler (tél. 49.36.36) et de Maître Marc Lecuit (tél. 32.02.02-1), chargés de la vente*

**[www.fondsdulogement.lu](http://www.fondsdulogement.lu)**